

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018

L'An deux mil dix-huit, le vendredi treize avril à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune d'YVECRIQUE est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. D.LACHEVRES, Maire.

8 Présents : mesdames C.COLOMBEL, V.FAMERY et messieurs J.ANDRIEU-GUITRANCOURT, C.COURAYER, M-A.HAVY, D.LACHEVRES, J.MARCATTE et P.VOLLAIS.

7 Absents excusés : Mesdames E.NICOLLE et C.DUBUISSON qui donne pouvoir à Monsieur D.LACHEVRES, messieurs P.GORNET qui donne pouvoir à Monsieur J.MARCATTE, Y.COLE qui donne pouvoir à J.ANDRIEU-GUITRANCOURT, P.MAGNE, R.NICOLLE et E.TINEL.

Secrétaire de séance : Monsieur Jackie MARCATTE

A 20 heures 15 : Intervention du Gendarme référent de la commune Gaylord BURE pour présentation de la « Police de Sécurité au Quotidien » mise en place depuis février 2018 dans le but d'augmenter les contacts avec les élus.

Il est vingt heures trente la séance est ouverte.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu et accepté.

I. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE. délib 013.2018

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L. 2121-14, L2121-31, L.2122-21, L2343-1 et 2,

Siégeant sous la Présidence de Monsieur Jérôme ANDRIEU-GUITRANCOURT, Conseiller Municipal,

Entendu l'exposé sur les conditions d'exécution du Budget de l'exercice 2017,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice 2017 conformes au Compte de Gestion établi par le receveur municipal,

Monsieur Le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 précité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (11 pour, 0 abstention et 0 contre)

APPROUVE le Compte Administratif 2017, qui peut se résumer ainsi :

En section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2017 : 385 358.99€

Recettes de fonctionnement 2017 : 402 343.87€

Excédent de fonctionnement 2017 : 16 984.88€

Excédent de fonctionnement reporté 2016 : 84 599.27€

Résultat excédentaire + 101 584.15 euros

En section d'investissement

Dépenses d'investissement 2017 : 159 644.99€

Recettes d'investissement 2017 : 181 442.35€

excédent d'investissement 2017 : 21 797.36€

déficit d'investissement reporté 2016 : - 11 403.61 €
Résultat excédentaire + 10 393.75 euros

II. COMPTE DE GESTION 2017 DE LA COMMUNE délib 014.2018

Le Compte Administratif ayant été adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal par délibération 013/2018 de ce jour, il est présenté le Compte de Gestion de l'exercice 2017 réalisé par le receveur municipal.

Les recettes et les dépenses portées dans ce document sont, sans exception, celles faites pour la commune d'YVECRIQUE pendant l'exercice 2017 et sont le reflet exact du Compte Administratif précité.

Après en avoir délibéré, le Compte de Gestion de l'année 2017 du receveur municipal de la commune d'YVECRIQUE est voté à l'unanimité.

III. AFFECTATION DES RESULTATS 2017. Délib 015.2018

Considérant que les résultats issus du Compte Administratif 2017 sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement reporté année 2016 : 84 599.27 €
- Excédent de fonctionnement année 2017 : 16 984.88 €
TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 101 584.15 €
- déficit d'investissement reporté année 2016 : - 11 403.61€
- excédent d'investissement année 2017 : 21 797.36 €
TOTAL EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 10 393.75 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2017 s'établissent ainsi :

- Dépenses d'investissement reportées 96 144 euros
- Recettes d'investissement reportées 21 990.50 euros
SOLDE NEGATIF 74 153.50 EUROS

Considérant par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi :

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT 63 759.75 EUROS (SOIT 74 153.50€ - 10 393.75€)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation minimale à la section d'investissement (recettes d'investissement cpte 1068) 63 759.75 euros
- Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes de fonctionnement) 37 824.40€
- Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes d'investissement) 10 393.75 euros.

IV. VOTE DES TAXES. Délib 016.2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- de reconduire pour 2018 les taux d'imposition des taxes directes locales 2017, afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur les administrés.

Pour rappel : taxe d'habitation 9.67 %

Taxe foncière (bâti) 9.35 %

Taxe foncière (non bâti) 26.55 %

CFE 0.00 %

Produit attendu pour 2018 : 78 093 euros

V. BUDGET 2018

1. INVESTISSEMENT.

A. MODALITES PRESENTATION DU BUDGET 2018 Délib 017.2018

En ce qui concerne la section d'Investissement, Monsieur le Maire propose (comme l'année précédente) une présentation par chapitre ce qui a pour avantage d'éviter la multiplication des Décisions Modificatives du Budget en cours d'exercice, lors d'un dépassement de crédits au sein d'une même opération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER une présentation par chapitre pour la section d'investissement du BUDGET PRIMITIF 2018

B. REPRISE DES RESTES A REALISER 2017. Délib 018.2018

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de lister les restes à réaliser 2017 et d'actualiser leur coût prévisionnel :

- Effacement des réseaux et de l'éclairage public rue de l'Eglise pour un montant de participation communale de 34 794€ (projet 2017 non fait à reporter sur budget 2018)
- Effacement de réseau France Télécom et éclairage public route de Bihorel pour une participation communale de 26 180€ (projet 2017 non fait à reporter sur budget 2018)
- Candélabre parking école montant de la participation communale 1 760€ (projet 2017 non fait à reporter sur budget 2018)
- Acquisition voirie chemin de la Passaie coût 1 200€ (projet 2017 non fait à reporter sur budget 2018)
- Agencements et aménagements de l'ancien site épuration : parcours sportif 10 800€ (dont 5 000€ en reste à réaliser), réserve incendie 3 150€ et mise en lumière 38 200€ (dont 25 000 € en restes à réaliser 2017).

Entendu l'exposé des restes à réaliser 2017 comme ci-dessus et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'ACCEPTER les montants ci-dessus et de les inscrire au Budget Primitif 2018

C.PROGRAMMES INVESTISSEMENT 2018.

- **Mise en lumière de l'ancien site d'épuration. Demande de plan de financement délib 019.2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de mise en lumière de l'ancien site d'épuration ne sont pas retenus par l'Agence de l'eau dans le cadre de leur participation financière.

Ces travaux peuvent être financés par un prêt du Crédit Agricole. La participation communale prévisionnelle s'élève à 38 160€ (dont 16 390€ de TVA récupérée dans le cadre du FCTVA l'année N+1).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander un plan de financement au Crédit Agricole par le biais du SDE76.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- DE DEMANDER au Crédit Agricole Normandie Seine un plan de financement pour l'opération citée ci-dessus.

- **INVESTISSEMENT 2018**

Les programmes d'investissement décidés au Conseil Municipal du 23 février 2018 à budgétiser pour l'exercice sont :

- Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux phase 3 montant prévisionnel TTC 21 100€
- Extension réseau électrique route de Bosc Adam coût prévisionnel 3 520€
- Réhabilitation thermique couloir classe CP CE1 montant prévisionnel des travaux 6 500€ TTC
- Réfection de la salle communale : peintures cuisine et une partie du parquet coût prévisionnel TTC 5 400€
- Réfection de voirie impasse des Hêtres, impasse de la Forge et partie haute de la route de la Vatine montant prévisionnel 59 650€.

- **MATERIEL ECOLE. Délib 020.2018**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que des demandes de matériel ont été faites par l'école :

- Matériel divers pour un montant global de 1 000€ : écran TV classe CE1 CE2 CM1, sono portable et mobilier.
- Cycles trottinettes pour maternelle : coût à voir.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- D'ACCEPTER ces demandes citées ci-dessus
- D'INSCRIRE au Budget Primitif 2018 le coût de ces dépenses.

2. FONCTIONNEMENT.

A.PRET DES LOCAUX AACD. Delib 021.2018

Dans le cadre du prêt des locaux communaux lors des centres de loisirs organisés par l'AACD,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- De demander une participation de 550 € à l'AACD pour l'année 2018.
- D'inscrire cette recette au Budget Primitif 2018

B.SUBVENTIONS OCTROYEES PAR LA COMMUNE POUR 2018. Délib 022.2018

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer les subventions 2018 comme ci-dessous :

CCAS	intégré au Budget Primitif 2018 communal
CROIX ROUGE	60 €
ADMR	60 €
AU FIL DES ANS	810 €
POMPIERS DE DOUDEVILLE	60 €
YVECRIQUE LOISIRS	160 € et 650 euros inscrits au budget livres
FOOTBALL CLUB	810 €
COMITE DES FETES	810 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 350 €
ESCAM communale	pas de subvention accordée mais prêt de la salle
PIGEON CLUB DOUDEVILLAIS	pas de subvention accordée mais location de la salle communale au prix du vin d'honneur
COMITE DE JUMELAGE	810 €
ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES	400 €
LA TEAM YVECRIQUAISE	810 €
YVECRIQUE LOISIRS SUB DEPARTEMENT	400€
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	200 € (à utiliser si demande)

C. SUBVENTION AACD 2018 Délib 023.2018

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention à l'Association pour l'Animation Jeunesse du Canton de Doudeville (AACD) pour l'exercice 2018 d'un montant de :

1 978.29 euros

D.FISCALISATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE 2018 AU SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS. Délib 024.2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- DE FISCALISER la participation communale 2018 au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la DURDENT, SAINT VALERY et VEULETTES pour un montant de 1 382.69€

E.PERSONNEL COMMUNAL

REVISION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE SOPHIE STALIN AU 01.04.2018 délib 025.2018

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que madame Sophie STALIN souhaite modifier à la baisse la durée de son temps de travail.

De conséquence son contrat de travail passe de 20/35^{ème} à 19.6/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- De Modifier à compter du 1er avril 2018 le contrat de travail de madame Sophie STALIN datant du 1^{er} janvier 2018 comme suit :
Durée hebdomadaire du travail 19.6/35^{ème} au lieu de 20/35^{ème}

F.TARIF POUR LA DISPERSION DES CENDRES DANS LE JARDIN DU SOUVENIR.Délib 026.2018

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents, de fixer un tarif pour la dispersion des cendres dans le jardin du Souvenir, à compter du 1^{er} mai 2018.

- Redevance sur les dispersions de cendres dans le Jardin du Souvenir : 100€ pour une durée de 30 ans avec fourniture par la commune d'une plaque avec gravure.

Le Conseil Municipal rappelle que :

- La dispersion des cendres sera consignée sur un registre spécial en Mairie
- L'identification de la dispersion des cendres est assurée par l'apposition d'une plaque gravée fournie par la Mairie sur la colonne du souvenir.
- Seules les plaques fournies par la commune sont autorisées sur la colonne du Souvenir.

G.BUDGET PRIMITIF 2018. Délib 027.2018

Le Conseil Municipal

Vu l'aperçu du Budget Primitif 2018,

Avec l'avis favorable de la commission des finances

Compte-tenu le fait de présenter l'investissement du Budget Primitif 2018 par chapitre pour éviter la multiplication des décisions modificatives du Budget en cours d'exercice lors d'un dépassement de crédits au sein d'une même opération

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le Budget Primitif 2018, qui peut se résumer ainsi :

En section fonctionnement

En recettes : 433 559 euros

En dépenses : 433 559 euros

En section d'investissement

En recettes : 254 162 euros

En dépenses : 254 162 euros.

Le Budget Primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes.

VI. QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur Le Maire fait un compte-rendu au Conseil Municipal des décisions prises lors du passage au Tribunal pour l'affaire de construction sans autorisation d'urbanisme impasse des Hêtres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

SIGNATURES DES CONSEILLERS PRESENTS :

J.ANDRIEU-GUITRANCOURT

Y.COLE

Absent excusé pouvoir à

J.ANDRIEU-GUITRANCOURT

C.COLOMBEL

C.COURAYER

C.DUBUISSON

P.GORNET

Absente excusée pouvoir à

absent excusé pouvoir à

D.LACHEVRES

J.MARCATTE

M.A HAVY

V.FAMERY

D.LACHEVRES

P.MAGNE
Absent excusé

E.NICOLLE
Absente excusée

R.NICOLLE
absent excusé

E.TINEL
Absent excusé

J.MARCATTE

P.VOLLAIS